Listen to this article

* * *

Opinion commune sur le jour du jugement. — Est-elle scripturale ? Définition des termes « jugement » et « jour ». — Il est question de plusieurs jours de jugement dans les Écritures. — Le premier jour de jugement et ses résultats. — Un autre jour est fixé. — Le juge. — Le caractère du jugement prochain. — Ressemblance et différence entre le premier et le second jugement. — La responsabilité actuelle du monde. — Deux jugements antérieurs et leurs buts. — Les vues sur le jugement prochain diffèrent de beaucoup. — Comment les prophètes et les apôtres l'envisagèrent.

* * *

« DIEU a établi un jour auquel il doit juger en justice la terre habitée, par l'homme qu'il a destiné [à cela] » *« Jésus Christ le Juste ». « Car le Père ne juge personne mais il a donné tout le jugement au Fils ».* — Actes 17 : 31 ; 1 Jean 2 : 1 ; Jean 5 : 22.

pour entendre une fois encore la confirmation de leur propre jugement et pour retourner ensuite au ciel. Une idée très vague et mal définie règne au sujet du jour du jugement. L'opinion généralement acceptée est que Christ viendra sur la terre, qu'il s'assiéra sur un grand trône blanc, et qu'il mandera saints et pécheurs en rang ou à la file devant lui pour être jugés, au milieu des grandes convulsions de la nature, —tremblements de terre, ouvertures de sépulcres, rochers se fendant et bouleversements de montagnes ; que les pécheurs tremblants seront ramenés des profondeurs de leurs maux éternels tout exprès pour se faire reprocher leurs péchés et pour retourner à leur destin éternel et impitoyable ; que les saints seront amenés du ciel pour être témoins de la misère et du désespoir des condamnés,
pour entendre une fois encore la confirmation de leur propre jugement et pour

retourner ensuite au ciel.

157

D’après la théorie dominante, tous ont reçu leur sentence et leur salaire lors de leur mort ; et ce jugement, que pour éviter toute confusion, l’on appelle communément le jugement général, est une simple répétition du premier, mais sans aucun but compréhensible, puisqu’on prétend qu’une décision finale et immuable est prononcée lors de la mort.

Tout le temps qu’on suppose être assigné à cette oeuvre stupéfiante de juger les milliards d’êtres qui ont vécu sur la terre, est un jour de vingt-quatre heures. Dans un discours récemment tenu dans une assemblée de Brooklyn, on exposa la vue généralement acceptée sur ce sujet et on tâcha de donner un compte détaillé de l’œuvre du jour du jugement, en démontrant qu’il s’accomplira dans les limites d’un simple jour, au sens littéral du mot.

C’est une conception très grossière, qui est entièrement en désaccord avec la Parole inspirée. On l’a tirée d’une interprétation trop littérale de la parabole de notre Seigneur sur les brebis et les boucs (Matth. 25 : 31-46). Elle nous fournit un exemple de plus de l’absurdité qui consiste à vouloir imposer par la force une interprétation littérale à un langage figuré. Une parabole n’est jamais une déclaration exacte, mais simplement une illustration d’une vérité par un sujet qui y ressemble sous plusieurs rapports. Si cette parabole était une expression à la lettre de la manière dont le jugement sera dirigé, elle ne s’appliquerait point du tout à l’humanité, mais, ainsi qu’on le lit, à des brebis et à des boucs réels, au sens littéral du mot.

158

Cherchons maintenant une interprétation plus scripturale et plus raisonnable à l’égard de l’œuvre et du résultat du grand Jour de Jugement que Dieu a arrêté ou fixé, interprétation avec laquelle doivent s’accorder et s’accordent toutes les conclusions raisonnables et scripturales ainsi que les paraboles et les figures.

Le terme jugement signifie plus que rendre simplement un verdict. Il renferme

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

l'idée d'une épreuve ainsi que d'une décision basée sur cette épreuve. Et cela est vrai non seulement du mot français « jugement », mais aussi du mot grec qu'il traduit.

Le terme jour, quoiqu'il soit utilisé plus fréquemment pour représenter l'espace de douze ou de vingt-quatre heures, signifie réellement dans les Écritures, ainsi que dans l'usage commun, toute période de temps déterminée ou spéciale. Ainsi, l'on parle par exemple du jour de Noé, du jour de Luther, du jour de Washington; et ainsi tout le temps de la création est appelé dans la Bible un jour. Nous lisons le « jour que l'Éternel Dieu fit la terre et les cieux » (Gen. 2 : 4) — pour une période longue, définie ; le *« jour de la tentation dans le désert »* — pour quarante ans (Héb. 3 : 8, 9) ; le « jour du salut » (2 Cor. 6 : 2) ; nous lisons aussi le « jour de la vengeance », le « jour de la colère », le « jour de la détresse » — autant de termes appliqués à une période de quarante ans à la clôture de l'Age judaïque et à une autre période de détresse à la clôture de l'Age évangélique. Plus loin nous lisons encore le « jour de Christ », le « jour du jugement » et « son jour », — termes applicables à l'Age millénaire, dans lequel le Messie régnera sur le monde, le gouvernera et le jugera selon la justice, lui accordant une nouvelle épreuve et prononçant sa sentence; ainsi qu'il est écrit de cette période:

159

: « Il jugera le monde selon la justice, et au propre temps manifestera le bienheureux et seul souverain, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (Actes 17 : 31 ; 1 Tim. 6 : 15). Pourquoi devrait-on supposer que ce jour de jugement n'aurait qu'une durée de douze ou de vingt-quatre heures, alors que, en d'autres cas semblables, on reconnaît la signification plus large du mot jour ? Cela dépasse la compréhension; il faut croire que ce fut sous l'influence de la tradition, sans preuve ou investigation convenables.

Celui qui consultera avec soin une concordance biblique complète aux mots « jour du jugement », et notera le genre et la somme de labeur qui doit s'accomplir durant cette période, sera convaincu tout de suite de l'absurdité de l'idée commune, et de la nécessité de donner au terme jour une signification plus large.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

En même temps que les Écritures parlent d'un jour de grand jugement, ou d'épreuve, encore futur et montrent que la masse des humains aura, en ce jour-là, son épreuve complète et sa sentence finale, elles enseignent aussi que d'autres jours de jugement ont eu lieu, durant lesquels certaines classes élues ont été éprouvées.

Le premier grand jugement [épreuve et sentence] eut lieu au commencement en Eden, lorsque toute la race humaine représentée dans sa tête, Adam, se trouva à l'épreuve devant Dieu. Le résultat de cette épreuve fut le verdict : coupable, désobéissant, indigne de vie; et le châtiment infligé fut la mort: *« Mourant tu mourras* » (Gen. 2 : 17 selon Delitzsch et la trad. anglaise). Et de là : « En Adam, tous meurent ». Ce temps d'épreuve en Eden fut le premier jour de jugement du monde, et la décision du Juge (l'Éternel) n'a été que renforcée depuis.

160

« La colère de Dieu se révèle pleinement du ciel sur toute impiété et injustice ». Elle se voit lors de chaque cortège funèbre ; chaque tombe en est un témoignage. Elle se fait sentir en chaque douleur et en chaque chagrin que nous subissons — tous sont les conséquences de la première épreuve et de la première sentence — la juste sentence de Dieu, savoir que nous sommes indignes de la vie et des bénédictions originairement préparées pour l'homme, s'il était resté obéissant et à limage de Dieu. Cependant l'humanité doit être délivrée de la sentence de cette première épreuve par l'unique sacrifice pour tous, accompli par le grand Rédempteur. Tous doivent être délivrés du sépulcre et de la sentence de mort — la destruction — laquelle, en raison de cette rédemption, ne doit plus être considérée désormais comme une mort dans le plein sens du mot, C'est-à-dire éternelle, mais plutôt comme un sommeil temporaire ; au matin millénaire, en effet, tous seront réveillés par Celui qui donne la vie et qui les racheta tous. Il n'y a que l'Église des croyants en Christ qui soit maintenant affranchie en quelque sorte de la sentence originelle ou ait « échappé » au châtiment ; et encore ces croyants n'y ont-ils pas échappé effectivement ; c'est seulement par la foi qu'ils sont considérés ainsi : « Nous ne sommes sauvés qu'en espérance ». Nous ne ferons la pleine expérience d'être réellement relâchés ou délivrés de la sentence de mort (attirée par Adam et à laquelle nous échappons en entrant en Christ) qu'au matin de la résurrection,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

quand nous serons réveillés dans la joie et les délices à la ressemblance de notre Rédempteur.

161

Cependant le fait que nous, qui sommes venus à la connaissance du glorieux plan de Dieu en Christ, « avons échappé à la corruption qui règne [encore] dans le monde », loin de prouver que d'autres n'auront aucune espérance d'y échapper à l'avenir, prouve plutôt le contraire ; car nous sommes les « prémices des créatures » de Dieu. En passant de la mort en Adam à la vie en Christ, nous n'avons qu'un avant-goût de la délivrance de quiconque veut fuir la servitude de la corruption [de la mort] à la liberté de la vie qui échoit à tous ceux que Dieu reconnaîtra pour ses fils. Tous ceux qui le veulent, peuvent passer de la mort à la vie, malgré les distinctions de natures que Dieu a pourvues pour ses fils sur différents plans d'existence. L'Age de l'Évangile est le jour d'épreuve pour la vie ou la mort de ceux qui sont appelés à la nature divine.

Mais Dieu a fixé un jour, dans lequel il jugera le monde. Comment cela se peut-il ? Dieu a-t-il changé sa pensée ? A-t-il conclu que sa décision dans l'épreuve du premier homme et la sentence générale étaient injustes, trop sévères, qu'il en arrive maintenant à juger le monde individuellement ? Non ; si tel était le cas, nous n'aurions aucune meilleure garantie d'une juste décision dans l' épreuve future que dans celle du passé. Ce n'est pas que Dieu considère sa décision comme injuste dans le premier jugement, mais il a préparé une rédemption de la sentence du premier jugement, de manière qu'il puisse accorder un autre jugement (épreuve) dans des conditions plus favorables à la race entière, tous ayant fait alors l'expérience du péché et de ses conséquences. Dieu n'a pas changé un jota de son plan originel, qu'il forma avant que le monde fût créé. Il nous informe clairement qu'il ne change pas, et qu'il ne veut par aucun moyen disculper le coupable.

162

Il exigera le châtiment intégral qu'il a justement prononcé. Et ce châtiment intégral a été procuré en la personne du Rédempteur ou substitut que Dieu lui-même avait préparé — Jésus Christ, qui, *« par la grâce* [faveur] *de Dieu, a goûté la mort pour*

tous les hommes ». Notre Seigneur, ayant au prix de sa propre vie, pourvu à la rançon d'Adam et de sa race, peut maintenant légalement et équitablement offrir à nouveau la vie à tous. Cette offre à l'Église est faite sous l'Alliance de sacrifice (Ps. 50 : 5 ; Rom. 12 : 1) ; au monde, elle sera faite sous la Nouvelle Alliance. — Rom. 14 : 9 ; Hébr. 10 : 16 ; Jér. 31: 31.

Nous sommes informés, en outre, que, lorsque Dieu soumettra le monde à cette épreuve individuelle, ce sera sous Christ que l'Éternel veut honorer en lui donnant ces fonctions de juge à cause de son obéissance jusqu'à la mort pour notre rédemption. Dieu l'a souverainement élevé, et même jusqu'à la nature divine, afin qu'il puisse être un Prince et Sauveur (Actes 5 : 31) et qu'il puisse être capable de recouvrer de la mort tous ceux qu'il racheta par son précieux sang, et de leur accorder le jugement. Dieu a remis tout jugement au Fils et lui a donné tout pouvoir dans le ciel et sur la terre. — Jean 5 : 22.

C'est donc le Christ souverainement élevé, le Christ glorifié qui a tant aimé le monde qu'il donna sa vie pour prix de sa rançon, qui doit être le Juge du monde dans sa future épreuve promise. Et c'est l'Éternel lui-même qui l'a désigné à cet office, dans ce but même. Puisque telles sont les évidentes déclarations des Écritures, il n'y à rien à redouter, mais au contraire il y a un grand motif de se réjouir de la part de tous, en espérant le Jour du jugement.

163

Le caractère du Juge est une garantie suffisante que le jugement sera juste et miséricordieux, et plein des égards nécessaires pour les infirmités de tous, jusqu'à ce que les bien disposés et obéissants soient ramenés à la perfection originelle perdue en Eden.

Dans les temps anciens, un juge était celui qui rendait la justice et soulageait l'opprimé ; par exemple, quand Israël était sous l'oppression de ses ennemis à cause de ses transgressions envers l'Éternel, il fut toujours et de nouveau délivré et béni par des juges qui furent suscités. Ainsi nous lisons : « *Puis les enfants d'Israël crièrent à l'Éternel, et l'Éternel leur suscita un libérateur qui les délivra,… Othniel. L'Esprit de l'Éternel fut sur lui. Il jugea Israël et il sortit pour la guerre… et sa main*

fut forte… Et le pays fut en repos pendant quarante ans » (Juges 3 : 9-11). Et ainsi, quoique le monde ait été longtemps sous le pouvoir et l'oppression de l'adversaire, Satan, Celui qui effaça les péchés de tous avec son précieux sang prendra bientôt son grand pouvoir et régnera. Il délivrera et jugera ceux qu'il a tant aimés qu'il les a rachetés.

Toutes les déclarations prophétiques s'accordent avec cette conclusion. Il est écrit « *Il jugera le monde avec justice et les peuples avec équité* ». — Ps. 98 : 9.

Ce jugement prochain sera tenu exactement d'après les mêmes principes que le premier. La même loi d'obéissance sera présentée, avec la même récompense de vie et le même châtiment de mort. Et comme la première épreuve eut un commencement, progressa et aboutit à une sentence, ainsi sera la seconde ; la sentence sera la vie pour les justes et la mort pour les injustes. La seconde épreuve sera plus favorable que la première, par suite de l'expérience acquise des résultats de la première épreuve.

164

A la différence de la première épreuve, la seconde chaque homme la subira pour lui-même et non pour un autre. Aucun ne mourra alors à cause du péché d'Adam, ou à cause d'imperfections héritées. Il n'y aura plus d'occasion de dire : « *Les pères ont mangé du raisin vert, et les dents des fils en sont agacées. Car chacun mourra dans son iniquité ; tout homme qui mangera du raisin vert en aura ses dents agacées* » ; « *l'âme qui péchera, celle-là mourra* » (Ezéch. 18 : 4 ; Jér. 31 : 29, 30.

Il sera vrai alors pour le monde, comme il est vrai maintenant pour l'Église, qu'un homme sera jugé d'après ce qu'il a, non d'après ce qu'il n'a pas (2 Cor. 8 : 12). Sous le règne de Christ, les hommes seront peu à peu éduqués, instruits et disciplinés jusqu'à ce qu'ils atteignent la perfection. Lorsqu'ils l'auront atteinte, une parfaite harmonie avec Dieu sera exigée, et quiconque, alors, ne répondra pas à l'obéissance parfaite, sera retranché, étant jugé indigne de la vie. Le péché qui, par Adam, apporta la mort à notre race, était simplement un acte de désobéissance; mais par cet acte, Adam déchut de sa perfection. Dieu avait le droit d'exiger de lui une obéissance parfaite puisqu'il l'avait créé parfait; et, de même, il exigera une

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

parfaite obéissance de chaque homme une fois que la grande oeuvre de leur rétablissement sera achevée. La vie éternelle ne sera accordée à aucun de ceux qui ne seront pas parvenus à la perfection complète. Ne pas atteindre la perfection, alors, sera pécher volontairement contre la pleine lumière et contre la capacité parfaite d'y parvenir.

165

Quiconque péchera de propos délibéré contre la pleine lumière et contre la pleine capacité périra dans la seconde mort. Et, si durant cet Age d'épreuve, en plein éclat de la lumière, quelqu'un rejette avec dédain les faveurs offertes et ne fait aucun progrès vers la perfection durant cent ans, celui-là sera reconnu indigne de la vie et « exterminé », bien qu'à l'âge de cent ans il serait relativement dans la période de l'enfance. Ainsi qu'il est écrit de ce jour : *« Le jeune homme mourra âgé de cent ans, et le pécheur de cent ans sera maudit »* (Esaie 65 : 20). Tous doivent donc avoir une épreuve de cent ans au moins, et s'ils ne sont pas entêtés au point de refuser de faire des progrès, leur épreuve continuera à travers le jour entier de Christ, atteignant le point culminant à sa clôture seulement.

La conclusion du jugement prochain du monde se voit clairement dans la parabole des brebis et des boucs (Matth. 25 : 31-46), en Apoc. 20 : 15 ; 21 – 8 et en 1 Cor. 15 : 25. Ces passages et d'autres démontrent qu'à sa clôture les deux classes auront été complètement séparées — les obéissants et les désobéissants ; ceux qui se conforment à la lettre et à l'esprit de la loi de Dieu, et ceux qui ne s'y conforment pas. Ceux qui ont obéi entrent dans la vie éternelle, tandis que les autres sont renvoyés à la mort, à l'extinction de la vie (à la seconde mort ») ; c'est la même sentence que celle du premier jugement, dont ils furent considérés comme délivrés par Christ qui s'assura le droit de les racheter par le don de leur rançon — par sa mort. Ce sera leur seconde mort, Aucune rançon ne leur sera plus donnée, et il n'y aura plus de délivrance ni de résurrection pour eux, leur péché étant un péché volontaire et individuel, commis contre la pleine lumière et la complète possibilité de l'éviter, à l'aide d'une épreuve individuelle des plus favorables.

166

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Nous ne voulons pas qu'on pense que nous ignorons la responsabilité actuelle du monde, laquelle pèse sur tout homme selon la mesure de lumière qu'il possède, qu'elle soit grande ou petite, qu'elle vienne de la nature ou de la révélation. *« Les yeux de l'Éternel sont en tout lieu, regardant les méchants et les bons ». « Car Dieu amènera toute oeuvre en jugement, avec tout ce qui est caché, soit bien, soit mal »* (Prov. 15 : 3 ; Eccl. 12 : 14). Les bonnes et les mauvaises actions du temps présent recevront leur juste rétribution comme salaire, soit maintenant, soit plus tard : *« Les péchés de quelques-uns sont manifestes d'avance et vont devant pour le jugement, mais ceux d'autres aussi les suivent après »* (1 Tim. 5 : 24). Abstraction faite du « petit troupeau » favorisé du Seigneur, personne n'a encore eu assez de lumière pour s'attirer le châtiment définitif, la seconde mort. Nous ne faisons qu'indiquer ici en principe le sujet de la responsabilité actuelle du monde, réservant les détails pour un développement ultérieur.

Près de six mille ans s'écoulent entre le premier et le second jour de jugement du monde, et pendant cette longue période, Dieu se choisit dans l'humanité deux classes particulières qu'il éprouve, discipline et instruit spécialement pour en faire ses instruments honorés durant la période ou le jour de jugement du monde.

Ces deux classes sont désignées respectivement par Paul (Hébr. 3 : 5, 6) comme la maison des fils et la maison des serviteurs, la première étant composée des vainqueurs qui furent éprouvés et trouvés fidèles durant l'ère chrétienne, et la dernière étant composée des vainqueurs fidèles qui vécurent avant l'ère chrétienne. Ces choix spéciaux ne gênent en aucun sens le jugement ou épreuve promise a l'humanité dans l'Age qui doit succéder à l'Age de I' Évangile.,

167

Ceux qui passent l'épreuve avec succès pour appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux classes particulières, ne viendront pas en jugement avec le monde; mais ils recevront leur récompense lorsque le monde viendra en jugement. Ils seront des instruments de Dieu pour bénir le monde, en fournissant aux hommes l'instruction et l'éducation nécessaires pour leur épreuve et leur jugement définitifs: *« Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? »* — 1 Cor. 6 : 2.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Ces classes, spécialement choisies, furent d'abord, ainsi que le reste de l'humanité, sous la condamnation d'Adam, mais devinrent, par la foi, participantes aux bienfaits de la mort de Christ. Après être d'abord justifiées par la foi dans les promesses divines et après avoir rempli les conditions subséquentes de leurs appels respectifs, elles sont jugées dignes d'être élevées à des positions d'honneur et d'autorité.

L'épreuve ou le jugement de ces deux classes a été bien plus sévère que ne le sera l'épreuve du monde à son jour de jugement, parce qu'elles durent résister à Satan, le prince de ce monde, et à toutes ses ruses et embûches, tandis qu'au jour de jugement du monde, Christ régnera et Satan sera lié, afin qu'il ne puisse pas séduire les nations (Apoc. 20 : 3). Elles furent persécutées pour la droiture, tandis qu'alors les hommes seront récompensés pour la droiture et punis seulement pour l'iniquité. Elles eurent sur leur chemin de grandes pierres d'achoppement et des pièges qui seront enlevés lorsque le monde sera mis à l'épreuve. Mais c'est justement parce que l'épreuve de ces deux classes particulières a été bien plus sévère que ne le sera l'épreuve du monde, que leur récompense sera plus grande en proportion.

168

Par le sophisme du grand séducteur, Satan, les promesses bénies du temps à venir d'un juste jugement ont été ravies à la fois au monde et à l'église nominale. Ils savent que la Bible parle d'un jour de jugement prochain, mais ils ne l'envisagent et n'y pensent qu'avec crainte et frayeur; et à cause de cette crainte aucune nouvelle ne leur est plus fâcheuse que celle de la proximité du jour de l'Éternel. Ils en repoussent la pensée bien loin et ne veulent même pas en entendre parler. Ils n'ont aucune idée des bénédictions en réserve pour le monde, sous le règne glorieux de Celui que Dieu a chargé de juger le monde selon la justice. Parmi les plus habiles des influences aveuglantes que Satan a conçues pour tenir l'humanité dans l'ignorance de la vérité au sujet du jour du jugement, se trouvent toutes ces erreurs qui se sont glissées dans les credo et dans les recueils de cantiques des diverses sectes religieuses. Beaucoup en sont arrivés à attribuer à ces erreurs une importance supérieure à la parole de Dieu.

Combien les prophètes et les apôtres envisagèrent différemment ce jour du

jugement promis ! Écoutez de David l'expression prophétique, remplie de joie et d'allégresse (1 Chron. 16 : 31-34). Il dit :

« Que les cieux se réjouissent et que la terre soit dans l'allégresse !

Que l'on dise parmi les nations : l'Éternel règne !

Que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient,

Que la campagne s'égaie avec tout ce qu'elle renferme.

Alors les arbres de la forêt chanteront de joie

Devant l'Éternel ! CAR IL VIENT POUR JUGER LA TERRE.

Louez l'Éternel, car il est bon, Car sa miséricorde dure à toujours ! »

L'Apôtre renvoie aussi à ce même jour et nous assure que ce sera un jour glorieux et désirable, que toute la création souffre et est en travail — attendant le grand Juge qui vient pour délivrer et bénir le monde, ainsi que pour exalter et glorifier l'Église. — Rom. 8 : 21, 22.

En Jean 5 : 28, 29 une mauvaise traduction change, dans certaines de nos versions françaises, une promesse précieuse faite au monde d'une ÉPREUVE DE JUGEMENT pour la vie éternelle, en une imprécation terrible. Suivant le texte grec, ceux qui ont fait le mal, qui n'ont pas reçu l'approbation divine, sortiront en résurrection (s'élèveront graduellement à la perfection) par des jugements, des « coups », certaines disciplines. Voir la Vers. révisée; également vers. fse Darby. (*).

(*) N.d.T: Ce dernier § manquait dans la 1re édition française. Voir édition anglaise 1914.

* * *

170 (A159)